

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Amitraz (12.5%) EC Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Mutagénécité de la cellule germinale : Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Foie, Système nerveux central, cavité nasale)
Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central, cavité nasale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version 4.2 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 11182738-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 03/21/2023

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphthalène	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 60 - < 80$ *
Nonylphénol, éthoxylaté	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-(nonylphényl)-.omega.-hydroxy-,	9016-45-9	$\geq 10 - < 30$ *
amitraze (ISO)	Donnée non disponible	33089-61-1	$\geq 10 - < 30$ *
7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	3,4-Époxycyclohexylméthyl-3,4-époxycyclohexanecarboxylate	2386-87-0	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Pas d'information disponible.
Protection pour les secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	: Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et	: Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les
--	---

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

procédures d'urgence		recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique	:	Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	:	Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sûres	:	Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder sous clef. Garder hermétiquement fermé. Garder dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version 4.2 Date de révision: 01/21/2026 Numéro de la FDS: 11182738-00009 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 03/21/2023

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène	64742-94-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
amitraz (ISO)	33089-61-1	TWA	10 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	1250 µg/100 cm ²	Interne

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement. Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Remarques	:	Penser à doubler les gants.
Protection des yeux	:	Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Protection de la peau et du corps	:	Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Mesures d'hygiène	:	Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair jaune pâle
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0.952 (15 °C)
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,446 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.778 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

amitraze (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 400 mg/kg
DL50 (Souris): > 1,085 mg/kg
DL50 (Cobaye): > 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 1,600 mg/kg

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2,959 - 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 5.19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

amitraz (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD

amitraz (ISO):

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

amitraz (ISO):

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cobaye
Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	positif
Évaluation	:	Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Mutagénécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Mutagénécité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-----------------------	---	---

amitraz (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Résultat: négatif Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Résultat: négatif
-----------------------	---	--

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
-----------------------	---	--

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: positif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères
Résultat: positif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de synthèse d'ADN non-programmée (UDS) avec les cellules du foie humain in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 486 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule somatique de rongeurs transgéniques
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 488 de l'OECD
Résultat: positif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de mutagenécité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
NOAEL	: > 10.18 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

Espèce	: Souris
Durée d'exposition	: 2 années
LOAEL	: 2.3 Poids corporel mg / kg
Résultat	: positif
Organes cibles	: Foie, Estomac

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	29 Mois
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-------------------------	---	---

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
---------------------------------------	---	---

amitraze (ISO):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Fertilité: NOAEL: > 4.8 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté
-------------------------	---	--

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 3 Poids corporel mg / kg Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur le développement fœtal.
---------------------------------------	---	---

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central, cavité nasale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

amitraze (ISO):

Organes cibles : Foie, Système nerveux central
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : cavité nasale
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à 10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Espèce : Souris
NOAEL : 3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Foie

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Espèce	: Chien
NOAEL	: 0.25 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours
Organes cibles	: Système nerveux central, Foie

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 5 mg/kg
LOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: Directives du test 408 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

amitraze (ISO):

Ingestion	: Organes cibles: Système nerveux central
-----------	---

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directives du test 203 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oryzias latipes (médaka)): > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 100 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis)): > 0.001 - 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.45 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04 mg/l

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Durée d'exposition: 91 h

Toxicité pour les poissons : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.00148 mg/l
(Toxicité chronique)
Durée d'exposition: 32 jr

Toxicité pour la daphnie et : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0011 mg/l
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique)
Durée d'exposition: 21 jr

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 40 mg/l
les autres invertébrés aqua-
tiques
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les al- : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >
gues/plantes aquatiques
110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): 409 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 49.56 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Nonylphénol, éthoxylaté:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Nonylphénol, éthoxylaté:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.48

amitraze (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,333

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 5.5

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.34
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Mobilité dans le sol

Composants:

amitraze (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3.3

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))

Classe : 9

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Nonylphénol, éthoxylaté, amitraz (ISO))
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Nonylphénol, éthoxylaté, amitraz (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

AICS	:	non établi(e)
CA. DSL	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR

Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
4.2	01/21/2026	11182738-00009	Date de la première parution: 03/21/2023

- (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/21/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F